



Département du Val d'Oise

Arrondissement de Sarcelles

## REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

### **ARRETE n°404/2023**

### **Abrogation de l'arrêté n°347/2020 en date du 29 juillet 2020**

Le Maire de la Commune de Villiers-le-Bel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-19, R2122-8 et R2122-10,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 portant élection de M. Jean-Louis MARSAC, en qualité de Maire,

VU l'arrêté n°347/2020 du 29 juillet 2020 portant délégation de signature à Mme Elisabeth CORDESSE - Directrice Générale Adjointe des Services,

CONSIDERANT la nécessité de prendre en compte les modifications d'organisation et les mouvements de personnel au sein de la collectivité,

CONSIDERANT la mutation de Mme Elisabeth CORDESSE dans une autre collectivité.

### **A R R E T E**

**Article 1** - L'arrêté n°347/2020 en date du 29 juillet 2020 portant délégation de signature à Mme Elisabeth CORDESSE est abrogé.

**Article 2** - Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

A Villiers-le-Bel, le 22 novembre 2023

Le Maire,  
**Jean-Louis MARSAC**

